

« A2 »
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.635,00 €uros

Siège Social :
16 Place de l’Avesne
80210 - MONS BOUBERT

R.C.S. AMIENS 448 208 991

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MAI 2026

L’an deux mil vingt-six,
Le onze mai,
A 10 heures,

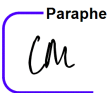
Les associés de la société dénommée « A2 », Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.635 €uros, divisé en SOIXANTE (60) parts sociales de CENT VINGT SEPT EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES (127,25 €) chacune, dont le siège social est à MONS BOUBERT (Somme), 16 Place de l’Avesne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été faite par la Gérance.

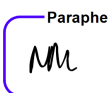
La séance est ouverte sous la Présidence de **Monsieur Christian MARCANT**, Gérant.

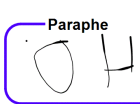
Les membres de l’Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant, en leur nom personnel qu’en qualité de mandataire.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur Christian MARCANT, Titulaire de DIX PARTS SOCIALES En toute propriété, ci.....	10 parts
- Madame Nathalie MARCANT, Titulaire de VINGT PARTS SOCIALES En toute propriété, ci.....	20 parts
- Monsieur Olivier HUART, Titulaire TRENTE PARTS SOCIALES En tout propriété, ci.....	30 parts
TOTAL des parts présentes.....	60 parts

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Monsieur le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Démission d'un gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts mis à jour,
- Le rapport de la Gérance,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée,
- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente Assemblée.

Le Président fait constater par les membres présents que les documents ci-dessus désignés prévus par la loi ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai légal de quinze jours.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'Assemblée et le Président répond à un certain nombre de questions qui lui ont été posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION **DEMISSION D'UN GERANT**

L'Assemblée Générale des associés prend acte de la décision de Monsieur Christian MARCANT de démissionner du poste de gérant qu'il occupe au sein de la société « A2 » à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale des associés lui donne quitus et le remercie pour l'exercice de ses fonctions au service de la société pendant toute la durée de son mandat

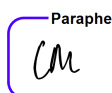
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

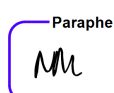
DEUXIEME RESOLUTION **NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT**

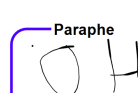
En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que Madame Nathalie MARCANT demeurant 16 Place de l'Avesne – 80210 MONS BOUBERT exercera les fonctions de gérante de la société « A2 », à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Madame Nathalie MARCANT, intervenante aux présentes, confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Le gérant dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les statuts.

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Le Gérant peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et notamment au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par la Gérance.

Signature électronique

En application de l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Le présent procès-verbal est signé grâce à la plateforme DocuSign permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et garantissant que le présent procès-verbal est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature des Parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

De la commune volonté des Parties, les présentes sont réputées signées à MONS BOUBERT, nonobstant le lieu où se trouve le signataire.

Monsieur Christian MARCANT

11 mai 2026

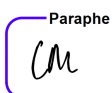
Date

Paraphe

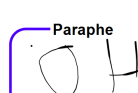
Paraphe

Signé par :

8E28FEC490E54E4...
Signature

Paraphe


Paraphe


Paraphe


Madame Nathalie MARCANT

« Bon pour acceptation du mandat de Gérante ». Bon pour acceptation du mandat de Gérante.

11 mai 2026

Date

Paraphe
MM

Paraphe

Signé par :
NATHALIE MARCANT
58E3B85D669D4D2...
Signature

Monsieur Olivier HUART

11 mai 2026

Date

Paraphe
OH

Paraphe

Signé par :
[Signature]
75581CE5EE21463...
Signature

Paraphe
CM

Paraphe
MM

Paraphe
OH